



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
3 décembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 5 de l'ordre du jour

Mise au point et transfert de technologies

Mise au point et transfert de technologies

Projet de conclusions présenté par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec satisfaction le rapport de l'atelier sur les évaluations des besoins technologiques, tenu les 1^{er} et 2 juin 2011 à Bonn (Allemagne)¹.
2. Le SBSTA a noté que l'atelier avait fourni aux Parties l'occasion de:
 - a) Échanger les bonnes pratiques et les enseignements issus des évaluations des besoins technologiques menées avec des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Identifier les besoins particuliers et les mesures concrètes susceptibles de les aider à mettre en œuvre les conclusions de leurs évaluations en particulier les mesures propres à faciliter le transfert effectif des technologies correspondant aux besoins prioritaires des pays en développement;
 - c) Examiner le rôle que les évaluations pourraient jouer dans la poursuite de l'application du cadre pour le transfert de technologies² et dans le renforcement de la mise au point et du transfert de technologies d'appui aux mesures d'atténuation et d'adaptation, en application de la Convention;
 - d) Identifier les moyens d'appliquer les conclusions des évaluations tout en veillant à conserver un équilibre entre activités d'atténuation et activités d'adaptation.
3. Le SBSTA a encouragé les Parties à exploiter les résultats de l'atelier pour trouver des moyens de s'appuyer davantage sur les évaluations pour renforcer les activités de mise au point et de transfert de technologies, notamment dans le contexte du Mécanisme technologique.
4. Le SBSTA a accueilli favorablement l'expérience acquise et les enseignements tirés du processus d'évaluation des besoins technologiques et a encouragé les Parties à en tenir

¹ FCCC/SBSTA/2011/INF.10.

² Cadre pour la mise en œuvre d'actions judicieuses et efficaces propres à renforcer l'application du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention adopté par la décision 4/CP.7 et complété par la décision 3/CP.13.

compte dans l'élaboration de mesures d'atténuation appropriées au niveau national, de plans d'adaptation nationaux, de stratégies de développement à faibles émissions de carbone ainsi que de feuilles de route ou de plans d'action en matière de technologie.

5. Le SBSTA a pris note de l'information fournie verbalement par l'Initiative technologie et climat et, lors de l'atelier sur les évaluations des besoins technologiques, sur le rôle joué par le Réseau pour le financement privé de l'Initiative technologie et climat pour aider les concepteurs de projets de production d'énergie propre à accéder à des capitaux privés et encourager d'autres initiatives multilatérales à promouvoir leur financement, et pour informer le SBSTA de ces activités.

6. Le SBSTA a rappelé les conclusions de sa trente-troisième session dans lesquelles il demandait au secrétariat d'organiser, sous réserve de la disponibilité de ressources, deux ateliers de formation, en français et en espagnol respectivement, portant sur l'élaboration de projets de transfert de technologies aux fins de financement et de lui rendre compte des progrès accomplis dans la mise en place d'un cours de formation en ligne pilote sur le même sujet.

7. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'organiser en 2012, en collaboration avec les organisations intéressées et sous réserve de la disponibilité des ressources, des ateliers sur les évaluations des besoins technologiques axés sur le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience, d'enseignements, d'informations et de connaissances sur les possibilités et les moyens pour les pays en développement d'évaluer leurs besoins technologiques et d'obtenir des fonds pour mettre en œuvre leurs conclusions.

8. Le SBSTA a demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse actualisé sur les évaluations des besoins technologiques, comprenant les évaluations de «deuxième» génération, à travers la mise à jour du manuel intitulé *Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change* (Manuel d'évaluation des besoins technologiques dans le domaine des changements climatiques)³ et le programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies et de les lui présenter à sa trente-septième session.

9. Conformément au paragraphe 126 de la décision 1/CP.16, le SBSTA et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ont examiné le rapport sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2011⁴ et sont convenus d'en recommander certains éléments en vue d'un projet de décision sur la question qui sera présentée pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session. Les éléments du projet de décision figurent en annexe.

³ Programme des Nations Unies pour le développement. 2009. *Handbook for Conducting Technology Needs Assessments for Climate Change*. Disponible à l'adresse suivante: http://unfccc.int/tclear/pdf/TNAHandbook_9-15-2009.pdf.

⁴ FCCC/SB/2011/2.

Annexe

Éléments d'un projet de décision sur la mise au point et le transfert de technologies

La Conférence des Parties,

Rappelant les dispositions pertinentes de la Convention, en particulier les paragraphes 1, 3, 5, 7, 8 et 9 de l'article 4,

Rappelant aussi que le Comité exécutif de la technologie rend compte provisoirement à la Conférence des Parties, par l'intermédiaire des organes subsidiaires, de ses activités et de l'accomplissement de ses fonctions,

1. *Souhaite la bienvenue* aux membres élus du Comité exécutif de la technologie¹ et salue l'élection de M. Gabriel Blanco (Argentine) aux fonctions de Président et de M. Antonio Pflüger (Allemagne) aux fonctions de Vice-Président du Comité pour 2012, et prend note du fait que M. Blanco et M. Pflüger ont assuré la coprésidence de la première réunion du Comité en 2011;

2. *Accueille avec satisfaction* le rapport sur les activités et les résultats des travaux du Comité exécutif de la technologie pour 2011², y compris sur les résultats de sa première réunion, et la présentation dans les délais de son rapport sur ses modalités et procédures de fonctionnement³ qui sera présenté pour examen par la Conférence des Parties à sa dix-septième session, conformément à la décision 1/CP.16;

3. *Prend note* de la désignation tardive des membres du Comité exécutif de la technologie pour 2011 et décide, à titre exceptionnel et sans que cela crée un précédent, que le mandat des membres du Comité actuellement en fonction s'achève juste avant la première réunion du Comité en 2014 pour les membres nommés pour un mandat de deux ans et juste avant la première réunion du Comité en 2015 pour ceux dont le mandat dure trois ans, comme l'a recommandé le Comité à sa première réunion⁴;

4. *Prend également note* du fait que le Comité exécutif de la technologie compte étoffer son plan de travail glissant pour 2012-2013 à sa prochaine réunion, en février 2012, et demande que ce plan de travail soit présenté dans le rapport du Comité à l'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique et à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre⁵ à leurs trente-sixième sessions;

5. *Encourage* les Parties et les organisations compétentes qui sont en mesure de le faire à compléter les ressources financières mises à disposition par le biais du budget de base de la CCNUCC pour l'exécution des activités du Comité exécutif de la technologie.

¹ FCCC/SB/2011/2, annexe.

² FCCC/SB/2011/2.

³ FCCC/CP/2011/8.

⁴ FCCC/CP/2011/8, par. 13.

⁵ Conformément au paragraphe 126 de la décision 1/CP.16.